



Voiture offerte par ma mere

Par **louo**, le **30/11/2009** à **11:41**

bonjour
je voudrais savoir si je dois déclarer aux impôts un don manuel que ma mère m'a fait
c'est à dire une voiture de 4600 euros
ou si un simple papier suffit
merci

Par **jeetendra**, le **30/11/2009** à **11:53**

[fluo]formulaire de déclaration de dons manuels (n°2735)[/fluo]
Bonjour, la déclaration s'effectue au moyen du formulaire ci-dessus de déclaration de don manuel disponible dans les recettes des impôts ou sur Internet sur le site des impôts.
C'est le donataire qui doit, en principe, effectuer la déclaration du don mais, en pratique, le donateur peut la déposer à sa place. Il faut vous déplacer à votre Centre des Impôts, et vous serez fixé. Cordialement.